



Communiqué de presse

Personne à contacter
Téléphone
Fax
E-mail
Embargo

Tanja Kocher
+41 31 323 08 57
+41 31 322 69 26
tanja.kocher@ebk.admin.ch
14 août 2002, 8.00

La Commission fédérale des banques ferme A&A Actienbank

La Commission fédérale des banques (CFB) a retiré l'autorisation à A&A Actienbank, Zurich, en raison de graves violations des obligations légales. Une analyse approfondie de la CFB auprès d'autres banques et négociants en valeurs mobilières engagés sur le marché des actions montre que les effets des pertes sur cours restent limités.

14 août 2002 – Afin de protéger les créanciers, la CFB a, le 13 août 2002 au soir, retiré l'autorisation d'exercer à A&A Actienbank en raison de graves violations des obligations légales et a ordonné sa liquidation immédiate. Celle-ci sera effectuée par la société KPMG Fides Peat.

La CFB se voyait contrainte de prendre cette mesure, parce que A&A Actienbank n'apparaissait pas en mesure de remédier à ses difficultés financières dans le délai qui lui avait été fixé. La banque, qui avait été reprise en janvier 2002 par SMS Group AG, ne disposait plus de fonds propres suffisants, qu'elle présentait des gros risques dépassant notablement la limite des 25 pourcents des fonds propres disponibles et se trouvait en plus en manque imminent de liquidités. A cela s'ajouta le fait que le groupe SMS globalement ne remplissait plus les prescriptions valables pour un conglomerat financier en matière de fonds propres et de répartition des risques.

Les exigences en matière de fonds propres ne pouvaient plus être remplies, parce que A&A Actienbank, Zurich, avait subi l'année précédente d'importantes pertes sur le marché des actions et devaient couvrir ses gros risques contenus de son portefeuille de participation avec ses fonds propres.

Pour SMS Securities Sigg Merkli Schrödel AG, Zurich, qui appartient également au groupe SMS et qui dispose d'une autorisation de négociant en valeurs mobilières, la CFB a désigné par précaution la société PricewaterhouseCoopers en tant qu'observatrice et restreint l'activité commerciale avec le groupe SMS. Il faut en effet d'une part vérifier dans quelle mesure les sérieux problèmes du groupe SMS ont des conséquences sur la société de négoce en valeurs mobilières et d'autre part il faut éviter que les affaires avec le groupe se fassent au détriment de SMS Securities Sigg Merkli Schrödel AG, Zurich, et de ses créanciers.



Effets limités de la baisse des actions sur les banques et les négociants en valeurs mobilières

Les pertes continues de cours sur les marchés boursiers ont conduit la CFB à analyser la situation auprès des banques et négociants en valeurs mobilières les plus exposés au marché boursier. La sélection des établissements résultait de la détention d'actions pour compte propre, respectivement des engagements sous forme de crédits lombards, en proportion des fonds propres.

L'analyse montre que les établissements analysés de plus près devaient presque en majorité supporter des baisses de résultats, mais que peu d'entre eux ont subi des pertes nettes. Globalement ils disposent d'une base saine de fonds propres. Ainsi il est permis de conclure que les risques sur les engagements sous forme de crédits lombards sont secondaires et que les établissements ont suffisamment limité, respectivement assuré, les risques sur le marché des actions.